

Radio-Canada

Il n'appartient pas au ministre des Communications d'effectuer des réunions au sein de la Société Radio-Canada dans le cadre de relations de travail entre l'administration et les employés de Radio-Canada. Je ne crois pas que ce soit là le mandat du ministre des Communications et j'ai trop de respect pour l'autorité de Radio-Canada pour m'immiscer dans des travaux quotidiens qui n'appartiennent pas au ministre des Communications.

M. Boudria: Monsieur le Président, j'ai une question à poser au ministre.

On sait tous que la Fédération des francophones hors Québec et plusieurs autres se sont inquiétés des coupures budgétaires, tout spécialement en ce qui a trait à la programmation régionale. Le ministre serait-il en mesure d'assurer à cette Chambre que le poste de Halifax, qui inquiète plusieurs personnes, ira bien de l'avant et sera ouvert à temps, tenant compte de ce que mon collègue, le député d'Ottawa-Vanier (M. Gauthier), nous a dit plus tôt, la politique d'accélération de Radio-Canada afin de desservir les communautés francophones hors Québec dans ces communautés d'au delà 500 personnes? Cette politique avait déjà été établie. Maintenant, je reconnais ce que vous nous avez dit tantôt à propos de la consultation interne qui doit avoir lieu au sein de Radio-Canada, mais je crois quand même qu'un énoncé de principe de la part du ministre serait de mise afin de rassurer la population francophone hors Québec, tout spécialement celle de la région de Halifax, savoir que la programmation débutera comme prévu.

M. Masse: Je peux vous assurer, monsieur le Président, que je demeure convaincu que les cadres supérieurs de la Société Radio-Canada ont tenu compte dans leurs travaux de toutes les expressions d'opinions qui ont été avancées autant par la Fédération des francophones que par certains parlementaires ici même dans cette Chambre, et qu'ils ont tenu compte de ces expressions d'opinions dans l'analyse et dans la façon d'appliquer les compressions budgétaires imposées par la situation économique actuelle qui est celle que le précédent gouvernement nous a laissée.

[Traduction]

M. le Président: Nous avons maintenant consacré à cette période de questions plus de temps que les déclarations de tous les partis n'en ont pris. Je donnerai la parole à deux députés qui la demandent depuis pas mal de temps déjà et qui n'ont pas eu la possibilité de poser une question et cela mettra fin à la période des questions. La parole est au député d'Eglinton-Lawrence (M. de Corneille).

M. de Corneille: Monsieur le Président, l'honorable ministre n'est pas sans connaître les nombreuses études qui ont été effectuées et les fortes craintes que suscite la situation précaire de nos auteurs, de nos écrivains, de nos artistes et de tous ceux qui œuvrent dans le domaine des arts au Canada. Il sait dans quelle situation précaire tous ces gens se trouvent à cause de la réception directe des signaux émis par les satellites, etc. Je n'ai pas besoin de lui rappeler que la situation est critique et qu'il est impérieux de promouvoir et de protéger notre culture canadienne.

M. le Président: J'ai essayé d'expliquer aux députés que nous avons dépassé le temps pris par les déclarations initiales. Le député a-t-il une question?

M. de Corneille: Oui, monsieur le Président; je ne faisais que signaler la gravité de la situation. Étant donné les compressions qui sont effectuées, le ministre peut-il nous garantir que les orientations et la position du gouvernement permettront d'éviter que cet équilibre fragile ne soit rompu accidentellement par ces énormes compressions?

[Français]

M. Masse: Monsieur le Président, je peux assurer l'honorable parlementaire que le ministre est bien au fait, bien sensibilisé à la situation qu'il a exposée, et je suis assuré que la Société Radio-Canada, dans le cadre de ses responsabilités, dans le respect de son mandat parlementaire qui lui a été donné, s'est efforcée au maximum de faire en sorte que la création que le parlementaire signale soit au maximum assurée dans le cadre de l'exercice de Radio-Canada.

[Traduction]

Mlle Nicholson (Trinity): Monsieur le Président, je voudrais poser une brève question au ministre. Je me demande si le ministre se rend compte à quel point l'inquiétude est grande parmi les gens qui dépendent de la Société Radio-Canada pour leurs emplois occasionnels et dont les revenus annuels sont souvent très bas. Je parle, bien entendu, des acteurs, des musiciens et des auteurs.

Le ministre pourrait-il, dans les plus brefs délais, dire à la Chambre et aux Canadiens quels programmes exactement seront victimes de compressions, afin que les gens qui perdront ainsi des débouchés sachent à quoi s'en tenir et puissent essayer de réorienter leur carrière?

[Français]

M. Masse: Monsieur le Président, il n'appartient certainement pas au ministre des Communications de répondre directement à cette question tant et aussi longtemps que le conseil d'administration de la Société Radio-Canada n'aura pas été saisi des propositions des cadres supérieurs par la voie de leur président et que le conseil d'administration n'aura pas entériné ces propositions et qu'elles seront à ce moment rendues publiques par la voie de son président, comme les choses doivent se passer. A ce moment-là, je suis convaincu que l'honorable parlementaire trouvera amplement matière dans la proposition ou dans le compte rendu public de M. Juneau pour être assurée et rassurée que les préoccupations qu'elle avait étaient des préoccupations dont a tenu compte la Société Radio-Canada.

* * *

● (1240)

[Traduction]

LA LOI SUR INVESTISSEMENT CANADA

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

L'hon. Sinclair Stevens (ministre de l'Expansion industrielle régionale) demande à présenter le projet de loi C-15, concernant l'investissement au Canada.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la 1^{re} fois et l'impression en est ordonnée.)